

Mai 2018

Au niveau national

En France métropolitaine, 272 personnes sont décédées en mai 2018, soit 25 de moins qu'en mai 2017 (-8,4 %). Les autres indicateurs de l'accidentalité routière du mois sont également en baisse : -3,8 % pour les accidents corporels, -2,1 % pour les blessés et -15,2 % pour les blessés hospitalisés.

Au niveau départemental :

4 personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie (1 motard, 1 piéton, 1 VL et 1 PL), contre 3 tués en 2017. La moitié des accidents mortels ont pour cause **la vitesse** (moto et VL).

Bilan mensuel des accidents						Comparaison sur 12 mois en année glissante			
Résultats globaux	mai-18	mai-17	Diff.	%	tendance	Périodes	accidents	tués	blessés
Tués*	4	3	1	33%	↗	juin 2017- mai 2018	603	43	732
Nombre de blessés hospitalisés (BH)*	26	28	-2	-7%	↘	juin 2016- mai 2017	433	44	536
Nombre de blessés non hospitalisés (BNH)*	29	20	9	45%	↗	Variation	39%	-2%	37%

Au cours des douze derniers mois glissants, le nombre de tués a diminué de 2 %, le nombre d'accidents et de blessés sont en hausse, respectivement, de 39 % (+170 accidents) et de 37 % (+196 personnes).

Le saviez-vous ?



Sur les routes à double sens sans séparateur central, la vitesse maximale autorisée passera de 90 km/h à 80 km/h.



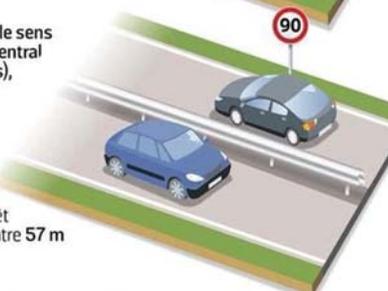
Actuellement, ces routes comptent pour 55 % de la mortalité routière.



Sur les routes à double sens avec un séparateur central (deux ou quatre voies), la vitesse maximale autorisée restera à 90 km/h.



A 90 km/h, la distance d'arrêt est de 70 m, contre 57 m à 80 km/h.



Sur les routes à trois voies sans séparateur central, la vitesse maximale autorisée restera à 90 km/h sur la double voie mais sera abaissée à 80 km/h dans le sens opposé.



Sur 25 km, l'automobiliste roulant à 80 km/h ne perdra que 2 min sur 18 min de trajet.



Depuis le 1^{er} juillet 2018, le code de la route a changé !

La mesure n°5 du Comité interministériel de la sécurité routière (CISR) du 9 janvier 2018 est entrée en vigueur. En abaissant la vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes secondaires, le Gouvernement entend sauver entre 300 et 400 vies par an et réduire le nombre de blessés (73 384 en 2017 dont 24 732 hospitalisés).

En Haute-Savoie les routes bidirectionnelles sans séparateur central concentrent 44 % des accidents corporels et 65 % des tués (période 2012-2016).

L'État agit !

Les forces de l'ordre contrôlent

En 2017, 559 917 conducteurs contrôlés en excès de vitesse, soit 1 534 chaque jour !

En 2018, déjà 174 624 conducteurs contrôlés en excès de vitesse.

Chaque jour, dans notre département, les excès de vitesse représentent :

- 1 160 personnes contrôlées en infraction,
- 2 retentions de permis,
- 2 suspensions de permis

#TousVigilants #TousConcernés